REPUBLIQUE DU SENEGAL

Un Peuple – Un But – Une Foi

MINISTERE DU COMMERCE ET DES PME

DIRECTION DU COMMERCE INTERIEUR

SERVICE REGIONAL DU COMMERCE DE DAKAR

SERVICE DEPARTEMENTAL DU COMMERCE DE RUFISQUE

Rapport sur le contrôle des lampes à incandescence

Ce jeudi 23 Juillet 2020 à partir de 10 heures s'est déroulé une opération de retrait des circuits de distribution de toutes les lampes à incandescence interdites par le décret n°2017- 1411 du 13 juillet 2017.

Au total 1350 lampes à incandescence ont été retirées du marché.

Rufisque le 23 Juillet 2020



